

REÇU le
17 JAN. 2022
LSP.....



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 3 - séance du 9 décembre 2021

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
7. a) **Préavis municipal n° 04/2021** relatif au budget 2022
b) Rapport de la commission des finances
8. a) **Préavis municipal n° 05/2021** relatif à la fixation du plafond d'endettement en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2021-2026
b) Rapport de la commission des finances
9. Propositions individuelles
10. Divers

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun ainsi qu'à la boursière, Mme Ray-Rose Recouso, présente pour les budgets.

Afin de respecter les normes sanitaires, les membres qui désirent prendre la parole peuvent se lever et enlever leur masque pendant qu'ils s'expriment.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Madame Stéphanie Masala et Messieurs Marcel Staub, Paul Mermoud et Jean-Charles Bollini se sont excusés. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

4. Communication du Bureau

Le Président remercie le bureau ainsi que les scrutateurs pour le travail de dépouillement des dernières votations du 28.11.2021.

Il rappelle que lors de la rédaction de rapport par les membres de la commission concernée suite à un préavis municipal, il faut accepter ou pas l'objet en le citant dans les conclusions qui clôture le rapport.

Pour les mois à venir, le Président annonce les activités suivantes :

- 13.02.2021, votations fédérales (4objets)
- 20.03.2021, votations cantonales, besoin de scrutateurs et scrutatrices supplémentaires.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

Le tas de terre est toujours présent. Des analyses sont en cours afin de déterminer la réutilisation possible des matériaux, soit sur terre agricole pour une partie et en décharge pour le reste. Si l'utilisation de cette terre en zone agricole est réalisable, le pédologue cantonal ne recommande pas sa mise en place avant le printemps. La DGTL qui se charge des zones agricoles est renseignée et attend un futur contact de la municipalité.

UCV : l'assemblée générale a eu lieu le 03.11.2021. Mme la syndique de Penthéréaz, Monique Hofstetter, représentera le district du Gros-de-Vaud et Mme Chantal Weidmann Yenny syndique de Savigny a été élue Président de l'UCV.

Modification du Plan d'Affectation Communal PACOM : La DGTL a remis à la Municipalité le rapport préliminaire de la proposition de modification. Cette dernière est en train d'adapter le plan selon les remarques soumises. Le nouveau plan ainsi que le rapport de la Municipalité sera normalement déposé pour un rapport préalable à la mi-février 2021.

Conseil des communes du LEB : des représentants se réuniront quatre fois par an pour déterminer les besoins et informations à transmettre afin d'avoir une meilleure communication.

SIEGO : Après contact avec la commune d'Oulens-sous-Echallens, les statistiques suite à l'installation de panneaux solaires depuis cet automne ont une perspective de 25 à 30% d'autoproduction.

Le Syndic informe l'absence de MM. Laurent Vulliamy et Patrick Pochon qui assistent à l'assemblée de l'ASET et nous rejoindront en cours de séance.

M. Benjamin Jaquier :

Lors de la séance de l'ASIRE le 23.11.2021, il a été décidé d'autoriser le CODIR à libérer Fr. 80'000.00 pour l'installation de vidéos surveillance afin de lutter contre les déprédations au collège des 3 sapins à Echallens. Cette possibilité est en étude pour la pose de caméras à Goumoens.

Sécurité publique : des socles de fixation pour la pose de radars pédagogiques ont été installés pour l'établissement de statistiques de vitesse. Monsieur V. Moullet intervient pour demander si les radars peuvent être installés dans les deux sens de route. La réponse est affirmative.

Un règlement de stationnement sera mis en place début 2022.

Annonce qu'un règlement sur la protection des arbres privés et communaux est en cours pour les 3 villages. La LPMS (loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites) est en révision.

M. Laurent Vulliamy :

En l'absence de Monsieur Vulliamy, le Syndic transmet l'information suivante :

AIAE : moratoire de 2 ans pour la conformité du Chlorothalonil, la solution serait la pose de filtres à charbon actif, en cours de discussion.

M. Michel Vuerchoz :

Pour plus de sécurité pour les piétons de la commune d'Eclagnens, la Municipalité a eu l'autorisation de la DGMR de déplacer l'arrêt de bus d'environ 20 mètres. Des panneaux de signalisation seront installés.

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

M. Michel Glauser prend la parole concernant l'AIAE, un article écrit par M. Müller a paru dans le Bon à Savoir, il ressort que l'eau de Goumoens n'est pas bonne et qu'elle serait polluée. Il a été convoqué pour une discussion et le CODIR lui propose de visiter une installation.

7. a) Préavis municipal n° 04/2021 relatif au budget 2022
b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 04/2021 par voie électronique ainsi que le rapport de la COFIN il y a peu.

Le Président passe la parole à M. Vincent Moullet pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Jean-Charles Bollini, Sven Helm et Paul Mermoud.

Le budget de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 5'198'682.50 et un total des revenus de Fr. 5'123'612.50, laissant ainsi apparaître un excédent de charges de Fr. 75'070.00.

La COFIN estime que les montants attribués aux différents dicastères semblent appropriés à la situation et aux informations connues au moment de l'élaboration du budget.

Elle liste un certain nombre de points et soulève quelques remarques, notamment que le budget 2022 ne tient pas compte de l'incertitude liée à la crise du COVID. Les comptes 2022 pourraient se voir péjorés par un manque d'entrée d'impôts dû à une baisse des revenus des personnes morales et physiques.

Pour conclure, la COFIN propose au Conseil communal d'accepter le budget 2022, tel que présenté.

Le Président remercie les membres de la COFIN pour leur analyse et ouvre la discussion.

M. Roger Turin prend la parole et demande si une location à long terme de la salle des combles située dans la maison de commune est envisagée. Monsieur le Syndic répond par la négative pour des raisons de contraintes d'aménagement ainsi que le manque de places de parc à disposition.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote. Le budget 2022 est accepté avec 2 abstentions. Le Président remercie la Municipalité et la COFIN pour la clarté des documents mis à disposition des conseillers.

8. a) Préavis municipal n° 05/2021 relatif à la fixation du plafond d'endettement en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2021-2026
b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 05/2021 par voie électronique ainsi que le rapport de la COFIN il y a peu.

Le Président passe la parole à M. Vincent Moullet pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Jean-Charles Bollini, Sven Helm et Paul Mermoud.

Le plafond d'emprunts (Commune et ASIRE) proposé par le préavis est de Fr. 13'044'000.00 avec un maximum de quotité de dette brute de 265%. Notons que dans ce montant est intégré le cautionnement de la dette de l'ASIRE.

Le Président remercie les membres de la COFIN pour leur analyse et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote. Le préavis municipal sur le plafond d'emprunts et de cautionnement (Commune, ASIRE) est accepté avec une abstention. Le Président remercie la Municipalité et la COFIN pour la clarté des documents mis à disposition des conseillers.

9. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

10. Divers

M. Cyril Bezençon fait remarquer que les relevés d'eau ont été établis en octobre 2021 et que l'augmentation du prix de l'eau entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Possibilité de décaler les relevés ? La Municipalité rendra une réponse au prochain conseil.

M. Rémy Favre revient sur l'abaissement de l'éclairage souhaité dans le carrefour après le bâtiment de la voirie. M. Michel Vuerchoz répond qu'un rendez-vous est agendé avec la Romande Energie le 10.12.2021.

M. Roger Turin demande la possibilité d'installer un banc à la place de jeux. M. Patrick Pochon répond que les cubes en béton ont leur utilité.

Mme Anne-Marie Romanens intervient sur les panneaux d'horaires fixés sur le terrain de basket indiquant une heure de fin d'utilisation à 22h. Pourquoi laisser l'éclairage publique jusqu'à 23h ? Cela n'incite pas les jeunes à quitter le lieu.

Le Président rappelle que les heures des différentes commissions ad hoc doivent être transmises sans attendre à la boursière.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 21h15. Il souhaite à chacune et chacun de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Le Président :

La Secrétaire :